



## Arrêt de travail non justifié

Par **framboisette**, le **09/07/2014** à **21:24**

Bonsoir,

Notre employée nous a annoncé lundi 7 juillet être en arrêt de travail. Nous sommes mercredi 9 juillet, soit 72h plus tard, et nous n'avons toujours pas reçu son justificatif d'arrêt de travail. Celle-ci n'est pas venue travailler lundi, mardi et mercredi. Quelles sont les démarches à faire vis-à-vis de l'employée, et de la MSA ? Quelles en seront les conséquences pour elle, et pour nous ?

Merci de votre réponse.

Par **P.M.**, le **10/07/2014** à **09:24**

Bonjour,

Il conviendrait déjà de voir s'il n'y a pas eu de retard de courrier notamment en vérifiant le cachet de la poste si l'arrêt vous arrive rapidement sinon de demander à la salariée de justifier son absence et le fait qu'elle ne vous l'ait pas fait dans les délais...

Par **framboisette**, le **10/07/2014** à **14:05**

Bonjour,

Me courrier est parti le lendemain, et nous est arrivé ce matin. L'inconvénient, c'est qu'elle prétend être en arrêt parce qu'elle est enceinte ; alors que le document précise que son arrêt n'a pas de rapport avec une pathologie liée à la grossesse.

Qui dois-je croire ?

Par **P.M.**, le **10/07/2014** à **15:32**

Bonjour,

Donc vous avez bien fait d'attendre puisque la salariée vous avait envoyé l'arrêt dans les délais...

Vous n'avez rien à croire d'autre qu'elle est arrêtée par une décision médicale du médecin traitant vous immisceriez dans sa vie privée...

Déjà, je ne sais pas si vous avez la preuve de ce qu'elle vous a dit et en plus, je vois mal comment vous pourriez la sanctionner en raison de sa maladie ce qui est interdit, par ailleurs,

sans avoir de connaissances médicales particulières, un besoin de repos, par exemple, peut être sans rapport direct avec une pathologie liée à la grossesse...

A priori, vous ne devriez même pas avoir connaissance d'une telle information qui fait partie du secret médical...